



Mémoire

*«Projet d'aménagement d'un parc éolien
à Montagne-Sèche
à Petite-Vallée et à Cloridorme,*

ainsi qu'à

*Gros-Morne
à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine»*

Octobre 2008

Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) le 9 octobre 2008
en prévision de l'audience du 15 octobre 2008

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**

(418)534-4498 Tél. (418)534-4122 Téléc. 1-877-534-4498 Sans frais.

cregim@globetrotter.net courrier électronique www.cregim.org web

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est actuellement présidé par monsieur Camille Leduc et dirigé par madame Caroline Duchesne.

INTÉRÊT DU CREGÎM POUR LE DOSSIER ÉOLIEN

Partant du fait que le développement durable régional constitue le leitmotiv du CREGIM, que l'utilisation d'énergie renouvelable est reconnue comme étant une démarche vers un développement durable, l'intérêt du CREGÎM dans le dossier éolien est implicite étant donné l'impact positif majeur qu'aura le développement de l'industrie éolienne tant du point de vue socio-économique qu'écologique. Devant la nécessité de respecter l'ensemble des critères relatifs au développement durable dans la mise en œuvre des projets éoliens, le CREGÎM accorde donc à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Réflexion du CREGÎM

INTRODUCTION

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGÎM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGÎM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Brundtland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

**Le développement durable
est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures
de répondre aux leurs.**

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- *Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;*
- *Accepter qu'il existe une limite à la croissance;*
- *Privilégier un développement qualitatif;*
- *Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;*
- *Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;*
- *Servir l'intérêt général;*
- *Encourager les initiatives locales;*
- *Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.*

Le développement n'est pas synonyme de croissance. Le développement doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique et surtout plus équitable.

UN PEU D'HISTOIRE RÉGIONALE

En novembre 2002

Le rendez-vous national des régions

S'appuyant sur le fort potentiel éolien de la région et sur l'intérêt des promoteurs, le gouvernement du Québec s'est engagé, au Rendez-vous national des régions, à faire de cette industrie en émergence un créneau d'excellence pour la région. Le développement de ce créneau vise plusieurs facettes de la production de l'énergie éolienne, notamment le développement d'une expertise internationale et d'un pouvoir d'exportation dans lequel l'installation de parcs d'éoliennes devient un maillon essentiel.

La région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine tente maintenant de développer ce créneau; production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale et éventuellement, l'exportation.

Le 10 octobre 2003

Mise en service du Parc éolien du Renard

Le parc éolien du Renard est un projet « gré à gré » mis en service avec une puissance installée de 2,5 MW (3 éoliennes). Ce projet ne fait donc pas partie de l'appel d'offre d'Hydro-Québec et n'est pas soumis au BAPE car il a une puissance moindre à 10 MW. Ce projet est passé sous nos yeux sans qu'on le voit.

En août 2004

Le PRDTP

(Plan régional de développement du territoire public)

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la culture et des communications, le ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec, le ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé « Plan Régional de Développement du Territoire Public – Volet éolien (PRDTP) ».

Ce document s'intéresse entre autres à la distribution du territoire « *public* » destiné au développement éolien et son adoption unanime par la Table de concertation ne concerne en rien les terres privées. Sachant que le littoral nord de la Gaspésie est constitué de 20%

de terres publiques, le 80% de terres privées sera-t-il développé de façon cohérente avec le PRDTP? Le document ne fait également pas état d'une vision commune et régionale du développement éolien.

Le 4 octobre 2004

Hydro-Québec

Hydro-Québec annonçait 8 projets de parcs éoliens, d'une puissance de 990 MW, en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

Le 25 février 2005

Cartier Énergie Éolienne

Par la voie d'un communiqué, Cartier Énergie Éolienne annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour 740 MW des 1 000 MW octroyés en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Cartier Énergie Éolienne obtient 6 des 8 contrats, en répondant au premier appel d'offre d'Hydro-Québec.

Le 23 mai 2005

Mise en service du Parc éolien du Mont Copper

Le parc éolien du Mont Copper est mis en service (30 éoliennes) avec une puissance installée de 54 MW. Ce parc est un projet obtenu « gré à gré », c'est-à-dire qu'il n'a pas été soumis à la sélection rigoureuse de la Régie de l'Énergie, responsable de la sélection des soumissions déposées lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec. Toutefois, le projet est soumis au BAPE en 2004.

[Site Internet d'Hydro-Québec](#)

Le 6 septembre 2005

Mise en service du Parc éolien du Mont Miller

Le parc éolien du Mont Miller est mis en service (30 éoliennes) avec une puissance installée de 54 MW. Ce parc est un projet obtenu « gré à gré », c'est-à-dire qu'il n'a pas été soumis à la sélection rigoureuse de la Régie de l'Énergie, responsable de la sélection des soumissions déposées lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec. Toutefois, le projet a été soumis au BAPE en 2004. [Site Internet d'Hydro-Québec](#)

Le 24 novembre 2006

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) dénonce la situation

Dans une lettre adressée au ministre Claude Béchar, alors ministre du MDDEP, le RNCREQ dénonce le fait que malgré un processus de sélection rigoureux de projets, le processus donne un poids démesuré au critère économique et néglige par conséquent les enjeux environnementaux et sociaux. Le RNCREQ dénonce également le fait que les projets dits « de gré à gré » échappent au processus de sélection de la Régie de l'énergie, ce qui crée de la disparité au niveau de l'encadrement et de l'incompréhension auprès des populations. Et finalement, le RNCREQ dénonce le manque d'encadrement de l'implantation des projets.

[Voir lettre du RNCREQ en annexe I](#)

En 2007

Mise en service du Parc éolien de l'Anse-à-Valleau

Le parc éolien de l'Anse-à-Valleau est mis en service (67 éoliennes) avec une puissance installée de 100,5 MW. Ce parc a été soumis à la sélection rigoureuse de la Régie de l'Énergie, responsable de la sélection des soumissions déposées lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec. Le projet a été soumis au BAPE en 2005.

[Site Internet d'Hydro-Québec](#)

Le 10 décembre 2007

La région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine se dote d'une vision commune du développement durable

Par une démarche de concertation amorcée en novembre 2005 et visant l'adoption d'une vision commune du développement durable, plus de 500 représentants issus de tous les secteurs d'activités importants en région, ont adopté par consensus, une vision commune du développement durable. C'est donc ensemble, dans un esprit de partage et d'écoute, que Micmacs, anglophones et francophones, ont travaillé à démystifier le développement durable et s'approprier les concepts; échanger les idées tout en écoutant celles des autres; identifier et déterminer les éléments qui unissent notre région.

Le tout a convergé vers la vision commune du développement durable suivante;

Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distingue
par :
- **un environnement sain ;**
- **un engagement citoyen ;**
- **une économie durable ;**
dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures.

La version complète de la vision, qui inclut la définition des termes utilisés, est disponible à l'adresse suivante : www.cregim.org/pdf/dd_vision_commune.pdf

Le 5 mai 2008

Deuxième appel d'offres, 15 projets retenus dont 2 en Gaspésie

Par la voie d'un communiqué, Hydro-Québec annonce qu'elle retient 15 soumissions pour un total de 2 004 MW, pour l'achat d'énergie éolienne produite au Québec.

1 décembre 2008

Mise en service du Parc éolien de Carleton-sur-Mer

Le parc éolien de Carleton-sur-Mer sera mis en service (73 éoliennes) avec une puissance installée de 109,5 MW. Ce parc a été soumis à la sélection rigoureuse de la Régie de l'Énergie, responsable de la sélection des soumissions déposées lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec. Le projet a également été soumis au BAPE en 2006.

[Site Internet d'Hydro-Québec](#)

Date non déterminée

Mise en service du Parc éolien de Murdochville

Le parc éolien de Murdochville sera mis en service en 2009 (36 éoliennes) avec une puissance installée de 54 MW. Ce parc est un projet obtenu « gré à gré », c'est-à-dire qu'il n'a pas été soumis à la sélection rigoureuse de la Régie de l'Énergie, responsable de la sélection des soumissions déposées lors des appels d'offres d'Hydro-Québec. Toutefois, le projet a été soumis au BAPE.

[Site Internet d'Hydro-Québec](#)

Le projet de Murdochville a été déposé en septembre 2004 et a été jugé recevable. Du 22 mars au 6 mai 2005, le BAPE a rendu public ce dossier. Une seule requête d'audiences a été reçue. Les deux parties de l'audience publique se sont déroulées à Murdochville. Les 3 séances de la première partie ont eu lieu en mai 2005 et la deuxième partie s'est déroulée en juin 2005. L'audience publique a permis à neuf personnes, groupes ou organismes d'exprimer leurs préoccupations et opinions sur le projet. Au total, huit mémoires ont été déposés. Durant la même période, une commission formée des mêmes membres a également été chargée de l'examen public des projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à L'Anse-à-Valleau.

[Site Internet du BAPE](#)

Conclusion : Pendant que le CREGÎM se préoccupait du Parc de l'Anse-à-Valleau découlant du premier appel d'offre, il n'a pas vu passer celui de Murdochville obtenu « gré à gré ». Ne faisant pas partie du premier appel d'offre, ce projet n'a pas eu écho à nos bureaux.

LES GRANDES INQUIÉTUDES DU CREGÎM

en 2004, 2005, 2006, 2007...

- **Besoin d'audiences génériques pour l'ensemble de la filière éolienne en région ainsi qu'un cadre régional de développement éolien**

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région, le CREGÎM désirait simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madeliniennes : la qualité de l'environnement. Le CREGÎM, fier de la direction prise par la région, désirait cependant s'assurer que le développement éolien s'implanterait dans une perspective respectant l'ensemble des conditions relatives au développement durable.

La société québécoise a traversé ces dernières années, une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous étions d'avis qu'il fallait s'approprier collectivement une vision et une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte au Québec. Cette vision devait être partagée par tous puisqu'elle s'inscrivait dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies écologiques innovatrices.

Bien que plusieurs projets d'envergure représentaient des investissements majeurs, il était primordial pour le CREGÎM d'adopter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage, nous semblait nécessaire. La Gaspésie et les Îles n'ont pas eu le temps de déterminer, de façon concertée, quels seront les paysages à conserver. Pourtant, des contrats ont été signés très tôt tant sur les terres publiques que sur les terres privées. La filière s'est installée vite, voire même trop vite. Elle a devancé plusieurs étapes essentielles à un développement cohérent.

On peut lire dans le rapport du BAPE relatif au projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville daté du 16 septembre 2005, que « *...la Commission constate que, tout en étant à ses débuts, le développement de la filière éolienne au Québec se fait de façon précipitée. Cette filière nécessite des études et des analyses aptes à déterminer, entre autres, les limites d'intégration dans le réseau électrique québécois.* »

On peut également lire dans le rapport du BAPE relié aux projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, daté du 8 mars 2004, que « *...la Commission constate que la multiplication de tels parcs sur un même territoire pourrait conduire à des impacts cumulatifs environnementaux, sociaux et économiques significatifs qu'il est difficile d'évaluer convenablement projet par projet. À cet égard, la*

Commission considère qu'il serait avantageux pour la population, les promoteurs et le décideur de tenir une consultation publique préalable au développement de la filière éolienne découlant de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Cette consultation en amont de la définition précise des projets, permettrait de mettre en lumière les spécificités et les contraintes du territoire et de définir les conditions pour que ces projets contribuent de façon significative à un développement régional durable. ».

En somme, les éoliennes doivent être installées sur les sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il est également primordial de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux.

Avec un « cadre de développement éolien régional », des critères de sélection reliés au développement durable auraient pu favoriser la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, « un cadre de développement éolien régional » aurait optimisé les retombées socio-économiques en visant une répartition équitable et durable des avantages pour les communautés concernées.

Aussi, il est nettement difficile d'évaluer l'ensemble des impacts régionaux du réseau de transport d'énergie d'Hydro-Québec, celui-ci n'étant pas soumis au BAPE. Pourtant, le réseau de transport nous semblait assez imposant, celui-ci devant se raccorder à plus de 10 parcs éparpillés sur le territoire gaspésien.

Dans le rapport d'enquête et d'audiences publiques du parc éolien de Carleton-sur-Mer, daté de 2007, on peut lire que « *La commission considère une telle ligne comme une composante indissociable du projet et elle incite le gouvernement à s'assurer de l'inclusion future de toutes les composantes des projets éoliens dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale.* ».

[Rapport d'enquête et d'audiences publiques, février 2007, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer, page 65, 4^{ième} paragraphe, dernière phrase](#)

Pourtant, dans le rapport du BAPE relatif au projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville daté du 16 septembre 2005, on pouvait lire que « *À l'audience publique, la Commission a constaté qu'il n'y avait pas de mécanisme en place pour s'assurer que les projets soient étudiés dans un cadre global.* »

À la conclusion de ce même rapport, on pouvait également lire que « *La Commission est d'avis qu'il n'est pas suffisant de produire une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères pour chaque projet...Il faut regarder, dans son entièreté, la capacité d'absorption de la région où les éoliennes s'insèrent et évaluer leurs impacts cumulatifs.* »

Le rapport du BAPE concernant les projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à l'Anse-à-Valleau reprend pratiquement mot pour mot, mais avec des nuances plus graves, les conclusions du Mont Copper et Miller (2004) ainsi que le parc de Murdochville (2005) : « *En conséquence, le débat a largement dépassé l'analyse des projets. La Commission constate que, tout en étant à ses débuts, le développement de la filière*

éolienne au Québec se fait de façon précipitée et que certains ont qualifié d'anarchique. Un examen devrait cibler les conditions requises pour une intégration optimale de la filière éolienne au Québec, en tenant compte des considérations techniques et environnementales propres à chaque région d'accueil. La Commission présente ici un résumé des mesures qui doivent être prises avant que l'évaluation environnementale d'autres projets à réaliser en Gaspésie puisse être faite. »

Autre citation nuancée du rapport du BAPE concernant les projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à l'Anse-à-Valleau : « La Commission considère qu'il n'est pas suffisant de produire une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères pour chaque projet...Il faut plutôt regarder, dans son entièreté, la capacité d'absorption de la région où les éoliennes s'insèrent et évaluer leurs impacts cumulatifs. À cet égard, il serait important que le Ministère examine la localisation des projets à venir au Québec dans leur ensemble et pour chaque région, et ce, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions.»

Comme suite logique, voici trois extraits tirés du rapport d'enquête et d'audiences publiques du projet de parc à Carleton-sur-Mer;

La commission souligne également que l'examen à la pièce des projets éoliens tel qu'il se pratique actuellement ne favorise pas une approche planifiée, intégrée et concertée du développement éolien au Québec. D'ailleurs, l'examen de ce projet a mis en évidence plusieurs enjeux communs à l'ensemble des projets éoliens au Québec et qui ne peuvent être traités que dans le cadre d'un examen global. Il s'agit notamment de l'harmonisation des réglementations, de la protection des paysages, de l'harmonisation du développement éolien et touristique, de la recherche d'un partage des revenus favorisant davantage le développement régional et local et de l'impact cumulatif des nouvelles lignes de transport d'électricité pour intégrer la production d'énergie éolienne de la Gaspésie au réseau d'Hydro-Québec.

Rapport d'enquête et d'audiences publiques, février 2007, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer, page 66, 2^{ième} paragraphe

La commission estime cependant qu'une large consultation serait tout de même souhaitable pour aider le gouvernement dans la démarche qu'il a amorcée et dans sa réflexion sur le développement de la filière éolienne en fonction d'une vision globale et intégrée. Cette vision faciliterait l'implantation harmonieuse et cohérente des projets et permettrait le choix d'aménagements équilibrés.

Rapport d'enquête et d'audiences publiques, février 2007, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer, page 66, 4^{ième} paragraphe, 2^{ième} et 3^{ième} phrase

Enfin, la commission constate que les projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec contribuent significativement à l'économie de la région durant la période d'implantation. Néanmoins, durant la période d'exploitation, il serait nécessaire que les règles d'encadrement assurent que le partage des revenus contribue davantage à la prospérité régionale et au développement économique durable des communautés locales, tout en favorisant une juste compensation des municipalités qui subissent les impacts.

Rapport d'enquête et d'audiences publiques, février 2007, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer, page 66, dernier paragraphe

Le CREGÎM aurait préféré que le ministre* du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs privilégie des audiences génériques où il aurait été possible d'entendre une population entière parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Les sites destinés au développement éolien étant déjà connus, les préoccupations plus locales seraient venues d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales lors des audiences par projet.

Que dire des paysages gaspésiens... Prenons par exemple les résultats d'un sondage présenté aux audiences du BAPE à Murdochville concernant les 2 projets de parcs éoliens sur les Monts Copper et Miller. Ces résultats, présentés par le promoteur, concluaient que la perception favorable des éoliennes dans le paysage était de 50%. Comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine font partie d'une région hautement dépendante du tourisme, n'aurait-il pas lieu, dès lors, de s'inquiéter davantage de l'impact sur le paysage touristique?

Les différents rapports déposés par le BAPE précisent que : *« Dans le but d'intégrer harmonieusement les éoliennes aux paysages gaspésiens et québécois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait coordonner une étude d'intégration optimale du design des éoliennes à la topographie afin de déterminer les limites de hauteur en fonction des différents paysages québécois. Une telle étude s'impose d'autant plus que la tendance est au gigantisme en matière de construction des éoliennes. »*

Saviez-vous qu'en temps clair, assis dans la salle à manger du P'tit Café à Bonaventure on peut voir plusieurs éoliennes de Carleton-sur-Mer? Saviez-vous qu'il y a 62 Km entre Bonaventure et Carleton-sur-Mer?

Dans un des rapports (Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau), on ajoute que *« Le MRNF devrait réaliser une étude d'impact paysagère pour la Gaspésie, qui définirait les zones sensibles à éviter et les endroits propices à tout type de développement de l'éolien afin de préserver les paysages des conséquences d'un développement anarchique et d'éviter la perte d'une part importante de revenus pour l'économie touristique de cette région. Afin de contrer la banalisation des paysages et d'attraits touristiques, cette étude devrait déterminer le nombre de parcs éoliens et d'installations d'éoliennes à développer dans la région en considérant leur impact cumulatif sur les paysages et la capacité d'absorption du milieu, principalement pour les milieux valorisés pour le tourisme nautique et de grande nature. »*

*Entre avril 2005 et avril 2008, nous avons négocié avec 3 ministres différents Mulcair, Béchard et Beauchamp.
Et depuis janvier 2001, 5 ministres différents en 7 ans ; Bégin, Boisclair, Mulcair, Béchard et Beauchamp.

Autre citation, « *Considérant que le paysage joue un rôle moteur fondamental pour le tourisme en Gaspésie et l'économie régionale et considérant l'incertitude relative aux effets à moyen et long terme du développement éolien sur l'attrait et la fréquentation touristique, une grande prudence s'impose dans l'intégration paysagère des parcs éoliens et des lignes électriques qui les desserviraient. À cet effet, l'évaluation de leurs impacts cumulatifs constituerait un outil essentiel.* ».

Rapport d'enquête et d'audiences publiques, février 2007, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer, page 65, 3^{ième} paragraphe, dernière phrase

LES INQUIÉTUDES DU CREGÎM EN 2008

Pour l'avenir du Québec

En région, 5 projets sont en opération, 5 autres sont en voie de réalisation. 2 autres viendront s'ajouter avec le deuxième appel d'offres. Nous en sommes donc à la phase finale du gros de l'implantation de la filière éolienne. Que peut-on dire maintenant?

Il n'est plus du tout pertinent pour la région de réclamer des audiences génériques pour les projets à venir. Un cadre de développement régional devient lui aussi superflu. Pour la région Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, il est maintenant trop tard.

Pourtant, nous venons de vous démontrer très clairement, par plusieurs citations tirées des différents rapports du BAPE, que les commissaires mandatés sur les différents projets de parcs éoliens en région ont très bien rapporté les propos de la population et très bien analysé la situation. Tous les rapports d'enquête et d'audiences publiques produits depuis le début de l'implantation de la filière éolienne en Gaspésie sont excellents. Alors pourquoi n'avons-nous pas eu droit à la mise en œuvre intégrale des recommandations formulées et souvent répétées dans les différents rapports?

En conclusion, c'est en utilisant notre expérience de région-cobaye pour le développement éolien que le CREGÎM continuera de réclamer, à travers son regroupement national, des audiences génériques pour le bénéfice des autres régions du Québec qui auront à vivre avec la filière éolienne.